

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 07 juillet 2011 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 01 juillet 2011.

Est inscrit à l'ordre du jour : choix des entreprises pour les travaux d'assainissement et d'aménagements ; convention avec l'association «Luern» ; questions diverses.

Séance du 07 juillet 2011

L'an deux mille onze, le sept juillet à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 1^{er} juillet 2011.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Henri SAUZEDDE, Madame Bernadette TROQUET, Monsieur Patrick LEPAGE, Mesdames Nicole ROUX, Bernadette TALON.

Excusés : Messieurs Jean-Pierre BORNAGHI, Henri LEMIGNARD, Madame Monique CUVIER, Messieurs Bernard MAUFROY, Régis BERNARD, Claude DUCHET, Mesdames Catherine FOURNIER, Josiane LEBLOND.

Le comité syndical n'a pas délibéré faute de quorum. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du comité syndical.

Le Président,


Pierre METZGER.